

➤ Réponse du Conseil communal par Monsieur Michel Brahier, maire

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le Conseil communal est sensible aux remarques de Monsieur le Conseiller général Eric Schaller. A terme, le développement de la cyberadministration apportera une contribution précieuse à la modernisation de l'administration. Ainsi toutes les prestations fournies par voie électronique présentent un rapport coût-utilité particulièrement favorable aussi bien pour le citoyen que pour les employés communaux.

Pour pouvoir fournir certaines prestations prioritaires par voie électronique, il importe de mettre à disposition des prérequis. Ces prérequis concernent en général simultanément des aspects organisationnels, juridiques, techniques ou de normalisation. Pour y parvenir, des améliorations techniques doivent être réalisées en partenariat avec Artionet qui a développé le site.

L'actualisation du site n'est pas un travail simple dans la mesure où les informations ne parviennent pas ou plus automatiquement à l'administration. Il revient donc à l'administration de partir à la recherche d'informations pour alimenter le site, comme le ferait un « journaliste ». L'interface graphique et les différents menus doivent par ailleurs être améliorés afin de faciliter la recherche d'informations et la lisibilité pour les internautes.

En outre, l'arrivée de Corban nécessite de reprendre l'intégralité du site, soit quasi toutes les pages, afin d'inclure toutes les spécificités de l'ancienne commune, comme l'historique, les photographies, les sociétés locales, les terrains à bâtir et j'en passe.

Enfin, tout changement, comme par exemple une fusion, engendre pendant plusieurs mois un travail considérable pour une administration. En plus de traiter les dossiers ouverts de la commune que vous connaissez, elle doit aussi intégrer une foule de paramètres propres à une fusion, autant en matière financière qu'administrative.

En conclusion, le Conseil communal est sensible à l'importance d'un site internet bien fourni et mis à jour régulièrement et veillera à ce que le travail soit réalisé dans un délai convenable.

✓ **Monsieur Eric Schaller est satisfait**